

QUE DOIS-JE PREPARER COMME DOCUMENTS POUR MON DOSSIER ?

DOCUMENTS COMMUNS A TOUTES DEMANDES DE SUBVENTIONS

- ∞ Attestation de conformité version 2024 à télécharger sur le site du Département 13
- ∞ RIB libellé au nom de l'association
- ∞ PIECES COMPTABLES :
 - Comptes de résultat, bilan et annexes N-3, N-2 approuvés en AG, signés par le Président et le Trésorier (nom, fonction et signature). Si les comptes sont clôturés et validés en AG au moment du dépôt fournir aussi N-1.
 - Rapport du commissaire aux comptes N-3, N-2, N-1 pour les associations qui ont reçu annuellement plus de 153 000€ de subventions
 - Rapport spécial du commissaire aux comptes N-3, N-2, N-1 sur les conventions réglementées, pour les associations qui ont reçu annuellement plus de 153 000€ de subventions publiques.
 - Budget prévisionnel global de Fonctionnement de l'association de l'année pour laquelle la subvention est demandée. Il doit faire apparaître toutes les subventions publiques sollicitées hors l'investissement et doit être équilibré (dépenses = recettes)
- ∞ ACTIVITE ASSOCIATION
 - Rapport global d'activité N-2 et N-1. Si vous n'avez pas eu d'activité à N-2, fournir un justificatif de non activité.
Pour N-1, si le rapport n'est pas encore clôturé ou validé par l'AG, un rapport d'activité provisoire (non validé en AG mais signé par le Président.
 - Programme global des activités prévues de l'année pour laquelle la subvention est sollicitée (pas de copie du PV de l'Assemblée générale, il s'agit d'un document à part entière)

DOCUMENTS SPECIFIQUES MANIFESTATION ET PROJET SPÉCIFIQUE

- ∞ Un plan de financement spécifique à votre projet spécifique et/ou manifestation incluant la subvention sollicitée auprès du département, il doit être équilibré (dépense=Recettes)
- ∞ Un descriptif détaillé et motivé de votre projet et/ou manifestation

DOCUMENTS SPECIFIQUES POUR UNE SUBVENTION EN INVESTISSEMENT

- ∞ Les devis estimatifs (ou factures proforma) TTC des dépenses prévues en investissement
- ∞ Un plan de financement spécifique à votre projet d'investissement incluant la subvention sollicitée auprès du département, il doit être équilibré (dépense=Recettes)
- ∞ Autorisation du propriétaire (Si la demande concerne des travaux, et si l'association n'est pas propriétaire)
- ∞ Copie du bail (Si la demande concerne des travaux, et si l'association n'est pas propriétaire)
- ∞ Un descriptif détaillé, et motivation de votre projet d'investissement.